



PRÉFET DE LA COTE D'OR

DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE DE LA COHESION SOCIALE

Service « jeunesse, sports et vie associative »
Greffe des associations
Cité Dampierre
6 rue Chancelier de l'Hospital
C.S. 15381
21053 DIJON cedex
Tél : 03 80 68 31 00

DISSOLUTION **LISTE DES PIECES A PRODUIRE**

- **L'imprimé ci-joint** (cerfa n°13972*02) dûment complété et signé.
à noter : l'insertion au Journal Officiel est gratuite, veiller à cocher la case correspondante.

- **Un procès-verbal (compte-rendu)** de l'assemblée ayant prononcé la dissolution, daté et signé par au moins 2 dirigeants déclarés. **(en conserver un double).**

- **Une enveloppe affranchie** à 20 grammes, libellée à l'adresse personnelle d'un dirigeant, pour le retour du récépissé.